



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Sa 6. Dez. 84 11

o.121.30 - FCH/fl

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

o.121.154 ✓

3003 Berne, le 5 décembre 1984

Aux Ambassades de Suisse à:  
Ankara, Athènes, Bonn, Bruxelles,  
La Haye, Dublin, Copenhague,  
Lisbonne, Londres, Luxembourg,  
Madrid, Oslo, Paris, Rome,  
Stockholm, Tel-Aviv (pour  
Chypre), Vienne

Initiatives austro-suisse  
sur l'action du Conseil de l'Europe  
dans le domaine politique et sur le  
développement de la coopération entre  
le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne

---

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme il ressort du Wochentelex 48/84 du 23 novembre et du rapport de notre Représentation à Strasbourg sur la réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe des 21 et 22 novembre, ladite réunion a permis d'adopter la résolution sur l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine politique. Les Ministres ont par ailleurs chargé leurs Délégués de poursuivre la mise au point du projet de résolution sur le développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne, en vue de son adoption lors de la prochaine session du Comité ( 24 et 25 avril 1985), en réitérant l'importance qu'ils attachent au renforcement et à l'élargissement de la coopération entre les deux institutions.

Nous tenons tout particulièrement à vous remercier des démarches que vous avez entreprises au sujet de ces deux textes, démarches qui ont contribué d'une manière importante au bon déroulement des négociations à Strasbourg.

./.

- 2 -

Les Délégués des ministres vont prochainement reprendre leurs travaux sur le projet de résolution sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne. Ils ont décidé de créer à cet effet un groupe de rédaction, composé des Délégués de l'Autriche, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, de la Norvège et de la Suisse, dont la première réunion a été fixée au 13 décembre.

Vous serez sans doute interpellé, au cours de ces prochaines semaines, à propos dudit projet de résolution. Dans cette ./ perspective nous vous faisons parvenir, en annexe, la dernière version de ce texte (qui constitue également le point de départ pour le Groupe de travail des Délégués).

Nous aimerions également vous rappeler que ce projet constitue une simple base de discussion. Il importe surtout d'en retenir les lignes générales et la philosophie qui sont, dans notre optique, de surmonter une certaine méfiance qui existe entre le Conseil de l'Europe et la Communauté, et de permettre des relations et une coopération constructives et pragmatiques entre les deux institutions. Nous sommes par ailleurs conscients qu'il s'agit de respecter les différences qui existent entre les deux institutions.

Il ne devrait, à notre avis, pas y avoir d'obstacles insurmontables à adopter ledit projet de résolution au mois d'avril prochain. Si le texte n'a pas été adopté au mois de novembre, c'est principalement, d'après nos informations, parce que les Etats membres de la Communauté souhaitaient un temps de réflexion supplémentaire. Lors de la dernière session du Comité des ministres, toutes les délégations qui se sont prononcées ont d'ailleurs été positives. Sont souvent revenues dans les déclarations des expressions telles que "le besoin d'une coopération européenne plus large", "des efforts pour éviter que l'écart ne se creuse entre les Dix et les non-Dix" ou "la recherche d'une coopération optimale entre les deux institutions, chacune appor-

./.

tant sa contribution spécifique en fonction de ses caractéristiques propres". Il a même été dit (M. Dumas) qu'"il y avait beaucoup de choses qu'on pourrait mieux faire à 21 qu'à 10".

Nous ajouterons, pour terminer, que la République fédérale d'Allemagne vient de proposer de tenir, le 29 janvier prochain à Strasbourg, une réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères des 21. Cette réunion aurait pour objet un échange de vues informel de politique étrangère, dans la foulée de la résolution qui vient d'être adoptée sur l'action politique du Conseil de l'Europe. Il pourrait également être question du projet de résolution sur la coopération entre Bruxelles et Strasbourg. Mais il faut souligner que la tenue de cette réunion n'a pas encore été décidée.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des derniers développements dans ce dossier et, le cas échéant, nous nous permettons de solliciter à nouveau votre coopération. Par avance nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de tout nouvel élément que vous jugeriez utile de nous transmettre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Division politique I

*F. Pianca.*

Annexe: CM(84)192 ment.  
(pages 6 à 10)

(F. Pianca)

Copies p.i. à:

- Représentation suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
- Mission suisse auprès des Communautés européennes, Bruxelles
- Délégation suisse près l'AELE et le GATT, Genève
- Bureau de l'intégration DFAE/DFEP
- Secrétariat du CFA
- BRE - KT

Sa 6. Dez. 84 11